

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2017

Présents : ABADIE Aline, COMBESCOT Jean-François, COURREGES Marie-José, DASTE Sophie, DINTRANS Louis, DUBOSQ Patrick, JOUANOLOU Maryse, LAGRANGE Annie, LASSARRETTE Alain, LENDRES Jérôme, NAPROUS Michel, PAPOT Dominique, PLENACOSTE Francis.

Absents : PARROT Jean-Louis, POINSOT-DARGAIGNON Magali (procuration : S. DASTE).

Secrétaire de Séance : COMBESCOT Jean-François.

Secrétaire auxiliaire : Luis RABANAL.

1. Vote du compte de gestion et du compte administratif.

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2016.

Le compte de gestion, fourni par le Trésorier, coïncide avec le compte administratif.

Budget principal :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	180 524,47
Recettes d'investissement :	369 513,11
Excédent :	188 988,64

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	694 420,93
Recettes de fonctionnement :	708 599,21
Excédent :	14 178,28

RESTES A REALISER (SUR 2017) :

Dépenses d'investissement :	237 152,00
Recettes d'investissement :	220 000,00

Budget annexe :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	48 612,81
Recettes d'investissement :	48 612,81
Résultat :	0,00

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	58 898,33
Recettes de fonctionnement :	57 949,68
Déficit :	- 948,65

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil Municipal :

- approuve le Compte de Gestion 2016 du Trésorier, conformément au document joint en annexe,
- adopte le Compte Administratif 2016 (budget principal et budget ainsi que l'affectation de résultat, conformément au document joint en annexe,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

2. Etude du rapport de fonctionnement du bureau de Poste d'Andrest.

Monsieur le Maire fait part au Conseil du rapport de la direction de la Poste concernant l'activité du bureau d'Andrest.

Depuis 2011, une baisse d'activité de 42% a été constatée en ce qui concerne l'activité du bureau d'Andrest.

La direction de la Poste propose à la commune de baisser le nombre d'heures d'ouverture du bureau d'Andrest.

La commune doit prendre position sur cette question.

Monsieur PLENACOSTE a pris contact avec Madame Isabelle LOUBRADOU, 1^{ère} Adjointe au Maire d'Odos, Conseillère Départementale et Présidente de la commission départementale de présence postale territoriale qui a conseillé aux élus andrestois de

discuter de cette question en conseil municipal et de délibérer afin de donner une force importante à leur décision.

La direction de la Poste a souhaité dans un premier temps réduire l'ouverture du bureau de 30 heures à 17 heures et 30 minutes hebdomadaires, puis a proposé un volume horaire de 21 heures et 30 minutes tout en supprimant la permanence du samedi matin.

Cette proposition n'est pas acceptable pour la municipalité qui conteste la baisse d'activité étant donné que certains actes non rémunérés de la Poste (conseils, entre autres) ne sont pas pris en compte dans le calcul. L'ouverture le samedi matin est indispensable afin d'assurer la continuité de ce service public aux administrés.

De plus, les nombreuses fermetures intempestives ne favorisent pas le bon fonctionnement du bureau.

En-effet, les habitants d'Andrest n'ont pas à supporter les dysfonctionnements liés à l'organisation des ressources humaines du groupe La Poste.

En conséquence, le conseil municipal d'Andrest, conscient qu'un effort doit être fait afin que le bureau de Poste demeure sur la commune, propose en tenant compte des données sur la fréquentation du bureau: 24 heures hebdomadaires d'ouverture réparties comme suit :

Mardi, jeudi, vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-16h30

Mercredi et samedi : 9h00-12h00

Le lundi et le mercredi après-midi le bureau de Poste sera fermé.

Le Conseil après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition.

3. Plan de sédentarisation des gens du voyage.

Monsieur NAPROUS, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, rend compte au Conseil des travaux de la commission urbanisme concernant l'implantation d'une aire de sédentarisation des gens du voyage comme le préconise la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Un terrain à proximité de la RD 935 réunirait les conditions pour accueillir quatre ménages.

Les terrains communaux seraient proposés à la vente et disposeraient d'un habitat digne et harmonieux.

Monsieur COMBESCOT, 2^{ème} Adjoint au Maire, souligne que le réseau d'eau est déjà présent mais que les réseaux d'électricité et de téléphone devront être amenés. L'assainissement sera individuel.

Madame DASTE souligne l'importance que cette opération se réalise avec le soutien financier de l'Etat qui a procédé à la répartition des

familles des gens du voyage souhaitant se sédentariser dans les communes de plus de 1000 habitants du Nord du Département.

Monsieur le Maire affirme que l'Etat s'est engagé à aider financièrement la commune dans ce projet.

De prochaines réunions tenteront de concrétiser ce plan de sédentarisation.

4. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Adour Madiran dans le cadre de la mise en œuvre de la Fiscalité Professionnelle Unique.

Monsieur le Maire informe que l'instauration de la fiscalité professionnelle unique à l'échelle de la nouvelle intercommunalité se traduit par le transfert au profit de la collectivité, sur la totalité de son territoire, des prérogatives anciennement acquises aux communes en matière d'établissement, de vote des taux et de perception du produit de la fiscalité professionnelle.

Ce transfert induit une perte de ressources fiscales pour les communes liée à la perte du produit de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et diverses compensations à caractère économique.

Aussi, afin de compenser cette diminution de ressources fiscales, le législateur a mis en place un versement financier au profit de chaque commune : l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité.

Cette attribution – dont le montant est basé principalement sur le montant de la Cotisation Foncière des Entreprises auparavant perçue par chaque commune – est corrigée du montant des charges transférées à l'EPCI.

Le poids financier correspondant à chacune des charges transférées est évalué par une commission, la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) qui rédige ses conclusions sous la forme d'un rapport arrêté lors de sa séance du 09 mars 2017.

Le rapport de la CLECT constitue la base de travail pour déterminer le montant de l'attribution de compensation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 9 mars 2017 portant sur l'évaluation des charges transférées inhérentes à la création de la nouvelle intercommunalité et à la mise en œuvre de la FPU sur l'intégralité de son territoire.

- mandate Monsieur le Maire pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

5. Compte rendu des commissions.

-Commission des affaires sociales :

Madame COURREGES, 1^{ère} Adjointe au Maire, annonce qu'un questionnaire a été distribué aux administrés sollicitant l'aide de la banque alimentaire afin d'évaluer leur éligibilité à cette aide et leurs besoins.

Monsieur Gilbert FONDECAVE s'est proposé bénévolement afin de participer à la distribution des produits de la banque alimentaire.

Le Conseil Municipal le remercie vivement pour son aide.

-Commission éducation et enfance :

Le contrat liant la commune d'Andrest à la Culinaire de l'Adour concernant la fourniture des repas de cantine scolaire arrive à son terme. Un nouvel appel d'offres sera lancé pour la rentrée 2017-2018.

-Commission travaux :

Monsieur COMBESCOT annonce la finalisation des travaux d'embellissement près de l'arrêt de bus de la bascule.

Les devis concernant la réfection du chemin des Hosses et la création d'une rampe pour l'accessibilité à la salle du conseil sont en cours de réalisation.

Monsieur LASSARRETTE évoque les futurs travaux d'embellissement sur la partie verte faisant face à la médiathèque. Des arbres fruitiers pourraient y être plantés.

La séance est levée à 23h10.